

## L'Esprit d'Aarhus

Création d'un réseau informel sur l'accès à l'information et  
la participation citoyenne à la décision publique

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une autorité administrative indépendante du Gouvernement et du Parlement créée en 2002 en France pour répondre aux deux premiers objectifs de la convention d'Aarhus : informer les citoyens et faire en sorte qu'ils puissent participer aux processus de décision.

En 2014, elle a organisé un colloque international sur le thème : « Le citoyen et la décision publique, enjeux de légitimité et d'efficacité ». L'objectif était de faire dialoguer des hauts responsables politiques, économiques, sociaux, associatifs et universitaires avec des citoyens. De nombreux responsables étrangers (convention d'Aarhus, Commission européenne, États-unis, Canada, Danemark, Italie, Corée du Sud) sont intervenus. Ces deux jours de mobilisation nous ont permis d'échanger des idées nouvelles pour développer la culture du débat public et de la décision partagée.

En 2015, dans le cadre de la préparation de la COP21, la CNDP s'est engagée, aux côtés de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique (CCNUCC), le Danish Board of Technology (Danemark) et Missions publiques (France), dans l'organisation de la plus grande consultation citoyenne jamais réalisée : le Débat Citoyen Planétaire sur le climat et l'énergie. Le débat planétaire a permis de donner la parole à 10 000 citoyens qui ont participé, le 6 juin 2015, à 97 débats dans 76 pays. Les résultats de la consultation témoignent de la lucidité, de la clairvoyance et de l'ambition des citoyens.

Forte de cette expérience, la CNDP a souhaité créer un réseau informel sur l'accès à l'information et la participation citoyenne à la décision publique, L'Esprit d'Aarhus.

Son principal objectif est de permettre la mise en relation permanente et continue des institutions et organisations qui promeuvent l'information et la participation des citoyens, au niveau des organisations internationales, des États, des régions et des grandes villes. Cette mise en relation permettra à chacun de connaître les réalisations ou expérimentations mises en œuvre mais aussi de connaître les réussites et les échecs. Elle permettra également la mise en place d'une action de coopération envers les pays qui cherchent à développer la participation citoyenne.

La communication entre les différents membres sera essentiellement réalisée à travers le site internet du réseau. Par ailleurs, une rencontre sera organisée dans des pays différents, chaque année.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec (BAPE) et l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ont déjà manifesté leur intérêt pour ce réseau.



Christian LEYRIT,  
Président